

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-260 du 5 décembre 2011 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1130908S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
Vu la décision DG n° 2010-56 du 4 février 2010 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

Mme Catherine FUENTES, ingénieure contractuelle, à compter du 4 février 2012.
M. Thierry MONTEIL, docteur en chimie organique contractuel, à compter du 4 février 2012.
M. Olivier PIAT, inspecteur contractuel, à compter du 4 février 2012.
Mme Isabelle PONS, docteur en biologie moléculaire et biotechnologies contractuel, à compter du 4 février 2012.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 5 décembre 2011.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA